

Compilation des sources disponibles sur Linky

Edition du 8 mai 2015

Qu'est-ce que Linky ?

(autres dénominations : « smart grids », « dispositifs déportés », « compteur intelligent », « réseaux électriques intelligents » « compteurs (électriques) communicants », « compteurs radiofréquences », « Smart Meters »

Il s'agit d'un nouveau protocole de communication se basant sur les télécommunications radiofréquences. Il est destiné à équiper les 35 millions de foyers français (1,7 milliards dans le monde).

Son but est de permettre au gestionnaire de réseau de connaître à chaque instant et dans chaque logement, le niveau de consommation des appareils électriques branchés sur le secteur, qu'ils soient en fonctionnement ou en veille.

En France, c'est ERDF, Électricité Réseau Distribution France, qui a le monopole de la distribution d'électricité. Toutefois, l'ensemble du réseau de distribution est la propriété de chaque commune, qui en concède la gestion à ERDF.

Qui l'a développé ? Avec quels moyens ?

EDF est le chef de file du développement du Linky et la Fédération des industries électriques, électroniques et de Communication (FIEEC) s'emploie à vendre aux ministres de l'Énergie successifs le Linky comme instrument incontournable de la transition énergétique. Dans un document publié en septembre 2012, on pouvait lire : « Plus d'efficacité, c'est "partager l'énergie" grâce à des réseaux intelligents (smart grids) mettant en relation les nouvelles sources de production d'énergies renouvelables, mais aussi le véhicule électrique et les bâtiments afin de mieux gérer l'équilibre production/consommation et ainsi différer les consommations lors de pics de demande d'électricité. Plus d'efficacité, c'est aussi remettre le consommateur au cœur du dispositif de gestion de l'énergie, en lui donnant les moyens de mesurer et d'afficher ses consommations. Cela nécessite une évolution des mentalités et des usages. En effet, comment expliquer que l'on puisse connaître la consommation d'énergie d'un véhicule mais pas celle d'un logement ou d'une entreprise alors que les bâtiments représentent près de la moitié de la consommation d'énergie finale en France. »

EDF a lancé en septembre 2013 une plate-forme expérimentale, « Concept Grid », destinée à la recherche sur les systèmes électriques de demain, installée sur le site des Renardières (Seine-et-Marne). Cet ensemble unique de moyens d'essais permet de tester des matériels et des systèmes dans

des conditions d'exploitation réelles et représentatives des réseaux de distribution existants, et de les soumettre notamment à de multiples perturbations.

Le projet « Sogrid » - contraction de « Sud-Ouest » et de « grid » (réseau) a disposé d'un budget de 27 millions d'euros pour développer cette puce, l'intégrer à des compteurs électriques et la tester auprès de 1.000 ménages toulousains. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a financé le projet à hauteur de 12 millions d'euros.

Parmi les 10 partenaires de ce consortium, le fabricant de câbles Nexans, la SSII Capgemini, l'équipementier Sagemcom et la société Landis+Gyr, filiale de Toshiba.

Linky a déjà été expérimenté dans plusieurs centaines de milliers de foyers en France. Sa généralisation est prévue pour 2016.

Pourquoi il ne faut pas installer les compteurs Linky en France :

Avec Linky, EDF/ERDF sera en mesure de facturer au consommateur la consommation réelle (correction du déphasage), soit 10 à 20 % en sus pour beaucoup de clients, notamment ceux qui utilisent des appareils domestiques avec moteurs électriques : réfrigérateur, sèche-cheveux, rasoir électrique, ventilateur, robots ménagers, aspirateur, perceuse, etc. Les ampoules basse consommation fluocompactes ont un Cosinus Phi de 0,5. Cela signifie que Linky, qui mesure la consommation réelle, va doubler la consommation mesurée, la facture d'éclairage sera donc multipliée par deux !

Les compteurs de type Linky, comme tout appareil à écran et composants électroniques ont une durée de vie qui n'excède pas les 12/15 ans, en conséquence leur remplacement par EDF/ERDF aura OBLIGATOIREMENT un coût payé par... les clients ! Des hausses draconiennes de la facture d'électricité sont à prévoir avec l'arrivée des nouveaux compteurs radiofréquences.

« La FNCCR rappelle que le compteur est payé par le consommateur. » Au sujet du Linky, la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies des services publics locaux de l'électricité et de l'eau) a déclaré que, dans l'électricité comme ailleurs, la baisse ou la gratuité n'existe pas. Pour la FNCCR, il y a de grands risques que les consommateurs voient leurs factures augmenter du fait du déploiement de ce compteur au travers d'une augmentation du tarif de la TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité).

Quand il était Pdg d'EDF, la maison mère d'ERDF, Henri Proglio a déclaré que Linky coûterait « entre 200 et 300 euros » sur 20 ans à l'utilisateur.

Ceux qui pensent que Linky aura pour effet de réduire leurs factures d'électricité seront déçus, car bien au contraire, plus le consommateur économisera l'électricité, plus chère sera sa facture. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'EDF et ERDF ont besoin de milliards d'euros pour équilibrer leurs comptes et dans ces conditions, le montant de la facture d'électricité n'est pas basé sur la notion globale du prix de revient de l'énergie, mais sur la notion d'équilibres des comptes des Sociétés Anonymes. Conclusion : plus vous économiserez de l'électricité et plus les taxes et le prix du kWh d'électricité seront élevés.

Linky est censé permettre aux usagers de connaître leur consommation en temps réel. Problème : dans de nombreux logements, le compteur est situé à l'extérieur du logement ! C'est le cas dans tous les logements sociaux, même anciens, dans tous les logements neufs et dans bon nombre de logements individuels (maisons). Et ERDF ne veut pas entendre parler de « l'afficheur déporté », qui permettrait à ceux qui n'ont pas le compteur directement à leur domicile de suivre leur consommation en temps réel.

Le Ministère Fédéral Allemand de l'Économie a retenu les conclusions du cabinet d'expertise financière très respecté Ernst & Young chargé par le gouvernement d'évaluer les économies pouvant être réalisées par un déploiement de compteurs intelligents. Cela l'a conduit à rejeter l'installation des compteurs intelligents de type Linky. La conclusion de cette étude est que les compteurs intelligents ne vont pas dans l'intérêt des consommateurs allemands.

Pour rendre son compteur Linky communicant, ERDF va modifier le courant électrique 50 Hz en y injectant sur sa porteuse un signal radiatif de type CPL en kHz (radiofréquences) qui va irradier tout le réseau Basse Fréquence du territoire, ceci jusque dans les appartements par le maillage des câbles électriques des immeubles.

Linky injecte un signal d'impulsions porteuses radiatives modulées en amplitudes de fréquence CPL-G1 à G3 (148 kHz à 400 kHz) qui se superposent à la fréquence 50 Hz du courant électrique. Ces nouvelles fréquences en kHz, introduites dans les câbles électriques de toutes les pièces des logements, y compris les chambres d'enfants, sont rayonnantes (irradiantes).

Le maillage de l'opération Linky nécessitera plus de 125 000 antennes relais de téléphonie mobile supplémentaires (PMR) sur le territoire français.

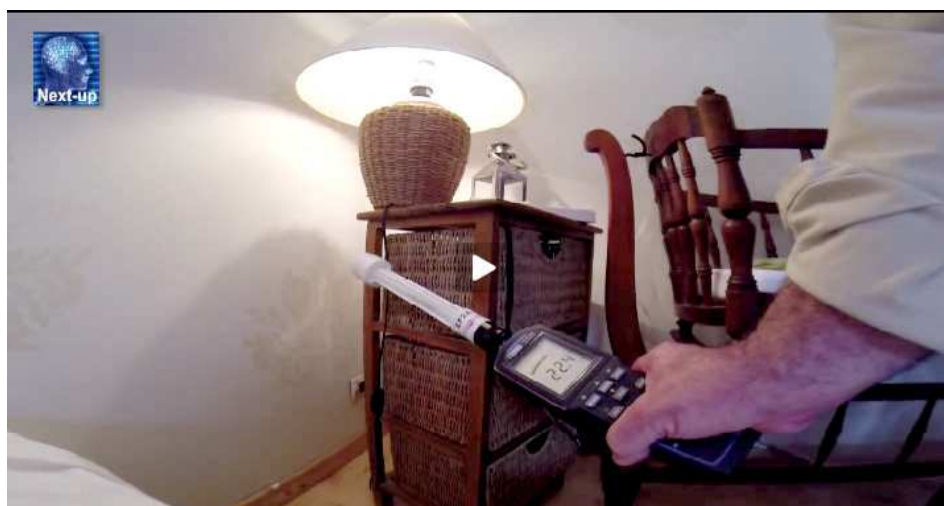
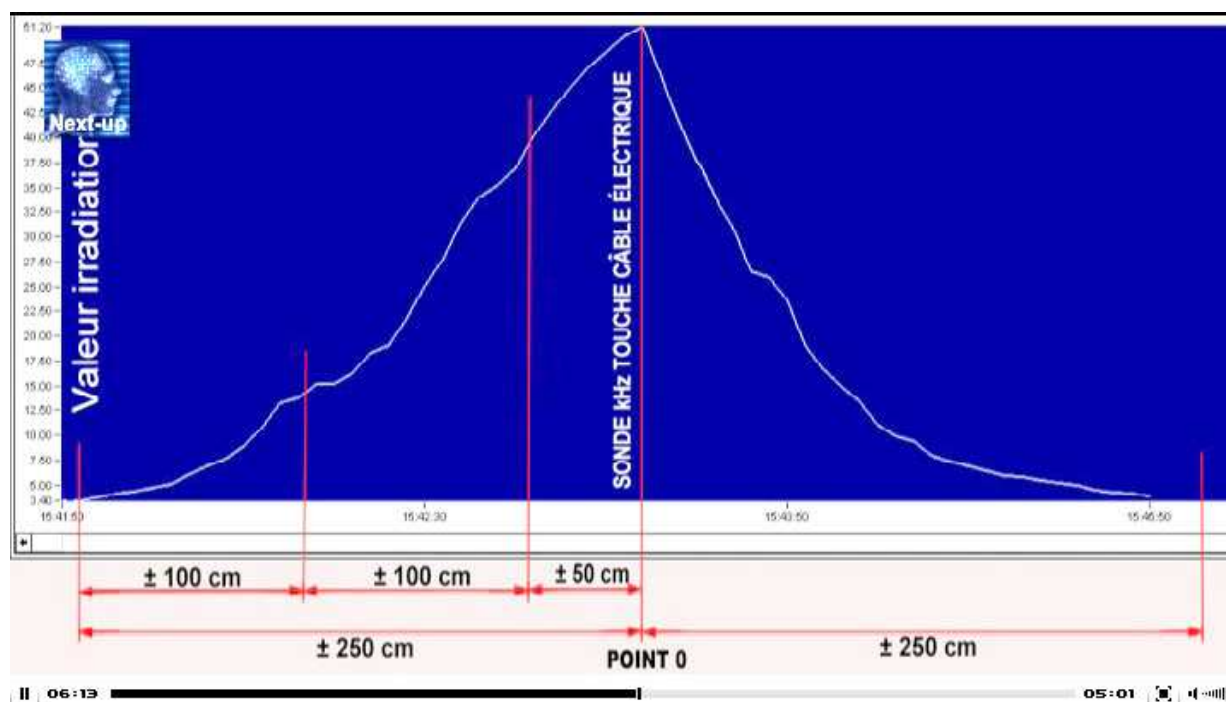
Avec le maillage de la totalité du territoire par les câbles Basse Tension (BT, 220 Volts) de distribution de l'électricité dans tous les logements, par les modules HF sans fil (hyperfréquences) et par les nouvelles antennes relais

de téléphonie mobile, Linky va engendrer sur tout le territoire national une forte augmentation de l'électropollution : aux champs électromagnétiques artificiels de basses fréquences actuels s'ajouteront les champs électromagnétiques de hautes fréquences (radiofréquences et micro-ondes), tant en champs proches dans les logements qu'en champs lointains via le réseau de distribution BT et les transformateurs locaux.

Des mesures de radiofréquences réalisées après la pose de compteurs Linky démontrent que tous les câbles électriques logés dans les murs et tous les appareils électriques, y compris les lampes de chevet et les blocs multiprises, émettent des radiofréquences mesurables jusqu'à 2,50 mètres. Dans un immeuble, un appartement non équipé de compteur Linky est donc irradié par les radiofréquences émises en provenance des appartements voisins.

Les radiofréquences émises par les appareils sont mesurables jusqu'à 2,50 m.

Source vidéo : www.next-up.org.



8,6 Volts par mètre mesurés dans un berceau placé le long d'un lit, perpendiculairement au mur.



5 Volts par mètre mesurés devant un ordinateur portable.



26 Volts par mètre au niveau d'un bloc multiprise sur un parquet flottant.



À proximité du compteur électrique, le niveau mesuré est de 172 Volts par mètre.



Les cas d'électrosensibilité vont exploser. Un rapport canadien établi à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis (75 %), au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un lien direct et indiscutable entre l'installation des compteurs électropolluants et l'apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité. Seuls 23% des répondants se considéraient déjà électrosensibles avant l'installation des compteurs et 67 % de tous les répondants l'étaient devenus après l'installation ou avaient vu leurs symptômes s'aggraver considérablement.

En Californie, PG & E (équivalent à ERDF) qui entrait dans la phase finale pour la généralisation de l'installation des nouveaux compteurs Smart Meters a commencé depuis le 28 octobre 2011 une nouvelle phase qui n'était pas prévue, une marche arrière, celle du démontage des nouveaux compteurs pour les remplacer par les anciens. Ce jour-là, dans le cadre d'une procédure supervisée par le Juge administratif de la Commission des Services publics de Californie, le distributeur PG & E a remplacé un nouveau compteur électrique communicant par un compteur analogique.

Les promesses de factures et de consommations inférieures n'ont pas été tenues et l'atteinte à la vie privée est avérée, mais c'est l'impact sanitaire qui a fait basculer la situation.

L'évidence a été constatée et rapportée par de nombreux citoyens dans les médias et devant les tribunaux lors des enquêtes et expertises sanitaires : maux de tête, nausées, bourdonnements d'oreille, problèmes cardiaques et dermatologiques, démangeaisons, etc. ont été officiellement associés aux

Pourquoi il ne faut pas installer les compteurs Linky www.santepublique-editions.fr Page 6

irradiations artificielles micro-ondes des Hautes Fréquences 2,44 GHz générées par les nouveaux compteurs.

Le passage en force de l'installation des nouveaux compteurs est apparu au fil des mois dans l'opinion publique comme une agression anti-démocratique et anticonstitutionnelle qui de surcroît porte atteinte à la santé des personnes dans leurs propres maisons.

Dans un second temps, notamment en Californie, ce sont plus de 47 villes et Comtés qui ont exigé et obtenu l'arrêt des installations et une dizaine de gouvernements locaux ont adopté des lois interdisant le déploiement de cette technologie controversée. Fin 2011, le revirement spectaculaire californien s'est répandu à travers le pays et dans le monde entier, incitant certains gouvernements à mettre en attente le déploiement souhaité par les industriels. L'Etat du Nevada a demandé des enquêtes sanitaires et d'autres enquêtes sur les problèmes engendrés par ces compteurs.

Il est surprenant que le député écologiste de Paris Denis Baupin ait voté le 14 octobre 2014 les articles 7 et 7 bis de la loi sur la transition énergétique rendant obligatoire le déploiement national du compteur Linky, alors qu'il avait été, en tant qu'élu parisien, à l'origine d'un vœu approuvé le 18 octobre 2011 par la Ville de Paris, rejetant le Linky en raison de « l'absence de confidentialité des données » et de la « non maîtrise de la demande d'énergie (...) remettant en question les potentialités des 'smart grids' (réseaux intelligents) pourtant à l'origine même du changement de matériel ».

Linky est également problématique sur le plan de la sécurité électrique : la mise en panne d'appareils électriques le jour même de l'installation ou dans les semaines qui suivent, des incendies et même des explosions ont été constatées.

La mise en place du Linky entraînera la suppression de milliers d'emplois, puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour factures impayées et le rétablissement de l'électricité. ERDF appelle cela le « pilotage » à distance. Linky rend possible l'arrêt à distance et la mise en charge à distance de l'alimentation électrique d'équipements tels que les ballons d'eau chaude ou les radiateurs électriques.

Pendant la phase d'expérimentation en Indre-et-Loire, des surfacturations ont été constatées : pour équilibrer la production et la consommation d'électricité, le distributeur a mis en charge pendant les « heures pleines » le ballon d'eau chaude qui n'était auparavant en charge que pendant les heures « creuses » à tarif réduit.

Le risque existe que le pilotage à distance soit contrôlé par une personne malveillante. Par le piratage informatique, elle pourrait procéder à des coupures d'électricité ciblées ou massives. Un terrorisme d'un genre nouveau serait possible.

Enfin, Linky a pour effet de diminuer la puissance effectivement disponible, ce qui contraint les clients ne pouvant pas diminuer leur consommation à augmenter la puissance de leur abonnement.

Concrètement prenons l'exemple courant qui concerne des millions de français ayant souscrit une puissance d'abonnement de 18 kWh, soit 18 000 Wh (Watts heure), leurs disjoncteurs étaient réglés (calibrés) à 90 Ampères par EDF, ce qui donne au final une puissance réelle disponible suivant la formule $P=UI$ soit $230 \times 90 = 20\,700$ VA (Volts Ampère) soit 20,7 kVA. Avec le compteur Linky, c'est totalement différent, puisque l'abonnement équivalent à la puissance réellement délivrée sera limité à 18 kVA (18 000 VA) ce qui donnera au final une puissance d'ampérage effective inférieure suivant la formule de I (Intensité) = P/U soit $18\,000 / 230 = 78,26$ Ampères. Ce chiffre, qui est la réalité exacte de la puissance effective délivrée par le compteur Linky, est donc très différent du compteur et disjoncteur analogique actuel qui dans l'exemple ne coupait la fourniture d'électricité qu'à 90 Ampères. Linky disjoncte à la valeur de 78 Ampères !

En résumé, le compteur Linky est la nouvelle chimère des industriels de l'électricité, qui après nous avoir imposé les ampoules basse consommation qui vont être interdites en 2020 à cause de leur teneur en mercure, veulent réitérer leur exploit avec ce nouvel appareil inutile, dangereux et coûteux.

NB : Les sources de ce document sont consultables en ligne sur le site www.santepublique-editions.fr